

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.16 changement version logiciel de gestion pour E-Magnus - obligatoire pour transferts dématérialisés

L'an deux mille douze et le vingt février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés : Franck DENOLLY, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Michel CROS, Pierre VALVERDE

Pouvoir de Sylviane VANEL à Eric CLO

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise le logiciel MAGNUS de BERGER LEVRAULT pour l'ensemble de sa gestion administrative (budgets ; finances ; état civil etc..).

Les différents services de l'état font actuellement pression pour que les échanges de documents soient de plus en plus dématérialisés et transitent via internet.

La version du logiciel MAGNUS que nous employons ne permet pas d'échanger tous les documents de cette manière. Monsieur le Maire propose que nous évoluions vers la version E-MAGNUS qui est la plus récente, et prend en charge le transfert dématérialisé.

Cette évolution se ferait pour un coût de 4 070 € HT selon devis de l'éditeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide que la commune fasse évoluer le logiciel de gestion administrative MAGNUS vers sa version E-MAGNUS, pour le montant indiqué.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD